MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Alpes-Maritimes

Commune : Valbonne

Autres communes :

R500

Appellation : Place et maisons des Arcades

Monument(s)

Appellation : Maison, 23 rue des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 20 rue Eugène Giraud

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Place des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 25 rue des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 19 rue Eugène Giraud

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 13 rue Grande

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 29 rue des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 22 rue Emile Pourcel

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, rue Grande

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Hôtel l'Auberge provençale

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 27 rue des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 14 rue du Pontis

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 7 rue du Pontis

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 15 rue Emile Pourcel

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Maison, 16-18 rue Eugène Giraud

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Appellation : Place et maisons des Arcades

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 12/06/1992

Étendue de la protection : la place des Arcades en totalité, avec son sol, l'ensemble des galeries à arcades qui la bordent, et les façades et versants de toiture correspondants des maisons qui en forment les côtés (y compris la partie des façades située sous les arcades)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.